



DECLARATION PREALABLE

AU COMITE TECHNIQUE SCR PN du 15 octobre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Le SNAPATSI a suivi avec attention les travaux de préfiguration pour la création du Service National de Police Scientifique.

Nous avons apprécié les efforts de communication réalisés en faveur des agents notamment par le biais du site de la communauté PTS. Ces efforts n'ont toutefois pas empêché que certaines décisions de mouvements de personnels et d'activités analytiques soient prises cet été sans concertation des agents concernés. Nous regrettons aussi que les groupes de travail mis en place n'aient pas toujours permis que la parole des agents de terrain et notamment de ceux n'ayant pas un haut positionnement hiérarchique soit entendue. Certains agents qui ont participé à des groupes de travail et produit des travaux de qualité ont vu leur contribution écartée parce que leurs conclusions ne satisfaisaient pas un directeur.

Le Service National de Police Scientifique ne trouvera à nos yeux sa raison d'être que s'il permet à l'ensemble de la filière scientifique de la Police Nationale de se développer.

En matière de ressources humaines, il devra continuer d'accompagner le recrutement de personnels dont le nombre doit suivre l'augmentation régulière de la volumétrie des saisines. Nous le savons, dans de nombreuses disciplines telles que la biologie, la toxicologie ou la criminalistique numérique, les demandes des enquêteurs vont continuer d'augmenter et les services susceptibles d'être rendus par la PTS vont se diversifier, tout cela nécessitera des recrutements réguliers pendant encore de nombreuses années.

Il devra bien sûr également veiller à la bonne application des règles de substitution dans les services de terrain.

Comme vous le savez, sur cette question des ressources humaines, le SNAPATSI attend beaucoup de l'administration. Nous sommes impatients de voir aboutir une réforme structurelle des grades permettant de recréer une pyramide de la filière scientifique de la catégorie B à la catégorie A+, par l'entrée des ASPTS dans la catégorie B, la prise en compte des acquis en terme de technicité et de management des techniciens et la valorisation des ingénieurs. Nous attendons également la réforme nécessaire du régime indemnitaire des personnels scientifiques. L'IPTS doit être réajustée aux nouvelles fonctions et l'ISSPTS doit évoluer pour qu'au forfait unique actuel puisse succéder une prime reliée au grade des agents comme cela se fait dans les autres métiers.

Par ailleurs, les fonctions d'expert et de managers doivent être valorisées et redéfinies dans un souci d'harmonisation entre les différentes structures et les différentes spécialités.

Nous attendons aussi, dans un contexte d'augmentation de la délinquance et de la malveillance gratuite à l'encontre des forces de l'ordre, une meilleure prise en compte des problèmes de sécurité rencontrés par les personnels.

En matière d'investissement, des efforts importants devront être menés afin de garantir la qualité des locaux, des systèmes informatiques et des plateaux techniques. Une attention particulière devra être toujours portée en matière d'hygiène et sécurité, les risques inhérents au métier de policier scientifique étant particulièrement nombreux.

Cet investissement passe aussi par le redéploiement de la formation continue des agents qui est actuellement en grande souffrance. Vous le savez, les délais d'attente pour obtenir une inscription à un stage technique sont énormes et la diversité des stages proposés est insuffisante. La formation est pourtant essentielle dans ce métier où les agents n'ont pas droit à l'erreur, sont soumis à des contrôles qualité stricts, et doivent s'adapter sans cesse à de nouvelles évolutions. Nous nous réjouissons que le nouveau centre national de formation soit chargé de l'ensemble des formations continues des agents scientifiques des trois filières, identité judiciaire, criminalistique numérique et laboratoire, mais nous attendons plus, nous attendons bien sûr la création d'une véritable école de PTS.

La création d'une école de police scientifique apporterait une reconnaissance de la filière et de la compétence des personnels de PTS français. Elle pourrait non seulement permettre de réorganiser l'articulation entre les formations initiales, les formations continues et le recyclage, mais également elle pourrait favoriser des partenariats nécessaires avec des universités et des services de recherche. Elle est indispensable pour assurer des formations de qualité en présentiel, le développement du e-learning nous paraît dangereux pour la filière, tant les techniques de PTS demandent de la pratique.

Le SNPS a une large mission. Il devra impérativement inscrire son leadership dans une démarche de dialogue social régulier avec nos organisations et d'écoute des attentes et des propositions des personnels dont il aura la charge.

L'ensemble des personnels de la PTS est porteur de nombreux espoirs et de nombreuses questions quant à son avenir. Le métier est devenu de plus en plus dur depuis quelques années et il doit pourtant rester attractif. Le SNPS devra proposer et défendre des réformes, des adaptations et des projets de développement en comprenant les difficultés de l'ensemble des agents du plus petit service au plus grand et en portant une large ambition pour que la police scientifique française soit à la hauteur des très fortes attentes de la police judiciaire et de la magistrature.